

Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locol Mendon

sentiers.davenir@laposte.net

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Bulletin d'information sur les activités du 4ème trimestre 2021

Bonne et heureuse année 2022 !

Beaucoup d'informations en cette fin 2021... qui nécessitent trois pages de bulletin ! Bonne lecture !

Vie de l'Association Sentiers d'Avenir (ASA) au 4ème trimestre 2021

Nous n'en finissons donc jamais avec cette COVID19 ! C'est très perturbant pour le fonctionnement des associations...

Le bureau d'ASA s'est réuni deux fois cet automne et le conseil d'administration s'est aussi réuni aussi. Plusieurs réunions de travail qui vous avaient été annoncées ont eu lieu. La plupart d'entre elles font l'objet de développements ci-dessous. Quelques interventions d'arrachage de baccharis ont eu lieu.

Retour des ateliers « La Mer Monte » d'AQTA (communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique)

Compte tenu de l'importance actuelle et surtout future du sujet, nous avons ouvert un lien spécifique sur notre site internet. Vous pourrez y retrouver tous les éléments sur ce thème...

<https://www.sentiersdavenir.fr/documentation/milieu-maritime/50-les-ateliers-la-mer-monte-d-aqta>

Nous avons assisté, comme prévu, aux 5 ateliers « la mer monte » de ce 4^{ème} trimestre 2021, chacun réunissant entre 50 et 80 personnes.

Le sujet a particulièrement intéressé les élus (AQTA, Communes, ...) et les associations. Plusieurs administrations ou services (CEREMA « Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement », les services de la Région, DDTM56 etc.) y ont également participé. Nous avons rencontré quelques riverains de la mer ou personnes concernées par des submersions futures (propriétaires ou habitants de Carnac plage par exemple).

Lors de l'atelier N°1 la démarche a été globalement présentée. De la concertation mise en place doit jaillir un foisonnement d'idées, qui triées, analysées et discutées doivent conduire à des orientations réalistes pour le court, le moyen, et le long terme. Ces orientations ne seront pas contraignantes. Elles serviront de fil conducteur aux décideurs pour introduire leurs futurs choix. De la « tempête des cerveaux » sont apparues des propositions extrêmement variées et contrastées, allant du « *il faut s'en aller* » au « *on doit se défendre contre la mer, coûte que coûte* » ... Ont par exemple été évoqués la construction d'un pont pour accéder à l'île que deviendrait la presqu'île de Quiberon... ou un barrage hydroélectrique au pont Lorois !

Est aussi apparu que le trait de côte, la limite du domaine public maritime (DPM) et...le tracé SPPL sont géographiquement et juridiquement très étroitement liés.

Enfin, autant les propositions qui ont été faites pour le court terme sont précises et assurées, autant la vision des participants sur la politique souhaitable à moyen-long terme a été très incertaine.

Accompagner le changement ressort comme une nécessité, mais, à notre avis, la mise en œuvre de cet accompagnement sera compliquée...

Les 4 sites d'études retenus par AQTA (Locoal Mendon, Locmariaquer, Plouharnel et Carnac) offrent un vaste panel de situations : des côtes océaniques, les côtes plus protégées, des côtes « d'estuaire »... hautes ou basses, fragiles ou plus résistantes, plus ou moins urbanisées, avec des usages très variés...

- Lors de l'atelier « Ria d'Etel » (rappelons que la commune de Locoal Mendon avait demandé à AQTA à être rajoutée comme site d'étude – toute la Ria, partie EST, est en réalité traitée) nous avons apporté **la contribution jointe**. Il apparaît que la montée du niveau des mers aura des conséquences très importantes sur la Ria : la submersion des terres (qui sont basses) sera très conséquente...
- Lors de l'atelier « Locmariaquer » est apparu la particularité d'un site exposé d'un côté et protégé de l'autre. Il est probable que chaque façade de la commune recevra un traitement adapté à son niveau d'exposition.
- Lors de l'atelier « Plouharnel », la question des accès aux îles (Belle Ile, Houat, Hoëdic) a fait l'objet de réflexions, cet accès se faisant aujourd'hui principalement par Port Maria, situé au sud de la presqu'île, qui deviendra une île si l'isthme de Penthièvre disparaît. La CCBI (Communauté de Communes de Belle Ile) est donc aussi concernée qu'AQTA par le sujet...
- Et enfin, pour Carnac plage, il est établi que le risque de submersion concerne plus de 2000 logements, si la « digue » cède...

Vous pouvez aussi accéder au détail des informations et télécharger les documents de présentation en utilisant le lien ci-après :

https://drive.google.com/drive/folders/199GZR1TdddF33kli_L0gNQCQjhAFK3TG.

La synthèse des travaux de ces ateliers devrait être présentée en Avril 2022.

Il conviendra à notre sens de donner une suite à cette concertation initiale et nous avons donc communiqué aux organisateurs et bureaux d'études une seconde contribution à ce sujet (**Voir PJ**).

D'évidence la puissance publique devra prendre en charge la protection (ou l'évacuation) des zones à risques densément bâties (ou d'importance reconnue). Notre proposition est qu'elle motive, en parallèle, la création d'associations (syndicales par exemple), pour les secteurs naturels ou d'habitat diffus qui pourront être traités isolément de leurs voisins en matière d'érosion et de submersion. Il appartiendra à ses associations de porter les éventuels souhaits de construction de protections contre la mer des propriétés de leurs membres. **Il convient ici de rappeler que, de par la loi, il appartient aux riverains de la mer de financer la protection de leurs biens.**

Suites de réunions...

ASA a rencontré la DDTM le 21 juillet 21 et le collectif BLB (Boucler La Boucle) le 9 novembre 21. Ces réunions ont été évoquées dans les bulletins précédents. Nous avons rédigé des projets de comptes-rendus de ces réunions et nous les avons transmis aux intéressés. L'objectif est d'élaborer des documents « partagés ». Nous n'avons pas encore reçu de retours et nous ne pouvons donc pas encore vous communiquer ces documents.

Interventions du Député Jimmy Pahun : lettres à et de M. Le Préfet du Morbihan

Le député a rencontré le collectif Boucler la Boucle. ASA a aussi, à nouveau, rencontré Jimmy Pahun et son assistant parlementaire, sur le terrain cette fois (le 27 septembre 21). Le député a, de nouveau, écrit à M. Préfet du Morbihan et au directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM56). Il a souhaité que nous soyons, à nouveau, reçus par l'administration et qu'une concertation réelle soit menée pour mettre en œuvre la SPPL (la zone concernée est Locoal Mendon principalement - **Voir PJ**

lettre du 19oct21). Le député a aussi évoqué la problématique foncière avec le conservatoire du littoral.

Le Préfet a demandé à ces services de lui faire un point sur les SPPL du fond de la Ria d'Étel et il a répondu à Jimmy Pahun. Cette lettre est aussi en PJ (réponse préfet du 6dec21).

Pour Locoal Mendon, 2022 sera donc une année importante d'études pour, à la fois, dresser un constat de la position de la limite du domaine public maritime et situer en conséquence le tracé théorique (L121-31 du code de l'urbanisme) de la future servitude. Nous verrons bien, alors, s'il existe des obstacles sur ce tracé théorique et les possibilités de les contourner s'il y a lieu (s'ils ne peuvent être franchis). C'est bien comme cela qu'il aurait fallu partout procéder et cela n'a pas été le cas (aucune délimitation préalable n'a été faite sur Belz, Landaul et Landévant par exemple). Mais c'est ainsi que nous avons compris que l'administration voulait aussi procéder sur la commune de Crach.

De notre côté, nous avons travaillé sur les réponses faites par DDTM à plusieurs de nos membres sur la limite présumée du DPM de Locoal Mendon... Nous avons de nouveau découvert des anomalies ; par exemple la SPPL ne s'accorde pas avec le trait de côte sur plusieurs endroits. Nous avons donc écrit, à nouveau, à M. le Préfet du Morbihan pour lui donner ces informations (voir PJ notre lettre du 6dec21).

GR34-SPPL de Landaul et de Landévant ainsi que de Belz

L'audience au tribunal pour les contentieux de Landaul et de Landévant n'est pas fixée. Néanmoins un passage en force de l'administration est probable pour construire rapidement cette « piéton-route » de bord de mer. L'administration va en effet être tentée d'utiliser « dans les temps » les crédits « France vue sur mer » et pour cela elle devra mettre en œuvre d'urgence les « travaux », qui, soit dit en passant, ne devraient pas exister... **Membres de Landaul et Landévant, soyez vigilants ! Prévenez-nous dès le dépôt de la demande de permis d'aménager le GR34-SPPL sur votre commune ! D'après nos informations, l'administration prépare actuellement les dossiers.**

Concernant Belz, nous avons reçu la réponse de l'administration au mémoire introductif d'instance que nous avons déposé au tribunal administratif de Rennes. Bien entendu nous allons répliquer, bien des points avancés par l'administration étant contestables. **Membres de Belz, soyez aussi très vigilants. La Mairie de Belz a plusieurs fois annoncé sa volonté de voir cette partie de servitude mise en œuvre et les 8 recours « SPPL » en cours sur la commune de Belz ne sont pas suspensifs.** Le maire de Belz signera donc, sans aucun doute, la demande de permis d'aménager que la DDTM risque aussi de déposer.

Peu de baccharis arrachés ce trimestre et beaucoup ont fleuri

Merci à nouveau à tous ceux qui sont intervenus chez eux (ou à proximité) ou sur les chantiers du SMRE (Syndicat Mixte de la Ria d'Étel) pendant ce 4ème trimestre. Malgré toutes ces interventions beaucoup de plantes ont malheureusement « grainé » ! Le SMRE va prochainement adresser un courrier aux propriétaires de terrains sur lesquels il y a déjà des baccharis ou qui pourraient être bientôt concernés. Tous les riverains de la mer de la ria d'Étel ne font pas partie d'ASA ! Bien que vous soyez déjà très sensibilisés à la question, vous serez aussi destinataires de ce courrier.

A nouveau meilleurs vœux et surtout bonne santé ! Et à bientôt !

Membres d'ASA, vous pouvez vous abonner à la « Newsletter » si vous souhaitez recevoir plus fréquemment des informations ! sentiers.davenir@laposte.net

Le président
Ronan Goavec

Membres du bureau de Sentiers d'avenir :

Ronan Goavec (Président), Thierry Guyonvarch (Vice-Président), Christian Lesur (secrétaire), Raymond Charguillon (Trésorier)